



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/2002/NGO/173
20 février 2002

FRANCAIS SEULEMENT

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-huitième séance
Point 9 à l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Exposé écrit* présenté par la Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[25 janvier 2002]

*/ Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue (s), sans avoir été revu par les
services d'édition.

Géorgie

La dégradation de la situation politique et économique générale a des répercussions sur la situation des droits de l'homme. L'année en cours s'est caractérisée par l'augmentation de la violence et son intrusion dans le champ politique, avec plusieurs attaques de députés, de journalistes, des étrangers passés à tabac sans raison apparente et la multiplication de prises d'otages.

Torture et mauvais traitements :

Des efforts ont été entrepris pour réformer le système judiciaire, en particulier la décision a été prise de transférer les services pénitenciers du ministère de l'Intérieur au ministère de la Justice. Toutefois la culture de l'impunité parmi les forces de l'ordre, le faible niveau de formation, l'importance des aveux au détriment de la collecte de preuves dans les instructions encouragent la violence policière. Les exemples sont légion de tortures et mauvais traitements pendant les gardes à vue, dans les isolatoires des établissements pénitenciers et dans les casernes.

Un cas, parmi bien d'autres, a été commenté dans la presse géorgienne parce qu'il a été suivi de mouvements de protestation. Le 23 juin 2001, quatre hommes interpellés pour vol, un Grec, Roman Amanatov, deux Azéris, Mahir Abbassov et Vuqar Alirzaiev, et un homme dont l'identité est inconnue, ont été torturés dans le poste de police de Kolaguir, dans le district de Bolnissi et ont dû être hospitalisés. Leurs corps présentaient des traces de brûlures de cigarettes, l'un avait des fractures du crâne, un autre avait été blessé au pied par une perceuse.

Le Comité contre la Torture de l'ONU dans ses observations finales publiées en mai 2001 s'est déclaré préoccupé notamment par la persistance du recours à la torture par des représentants de l'ordre en Géorgie, par la situation d'impunité pour les responsables présumés et par les conditions inacceptables régnant dans les prisons.

Les libertés d'expression et d'opinion

Les libertés d'expression et d'opinion sont garanties par la loi. Il existe une presse pluraliste et indépendante. De nombreuses émissions et articles extrêmement critiques envers le pouvoir, et mettant en cause certaines personnalités seraient d'ailleurs jugés diffamatoires si une législation existait. Il y a toutefois des atteintes à la liberté de la presse, en particulier en province. En Adjarie, la télévision indépendante 25-Arkhi a été fermée l'an dernier, en septembre 2001, la diffusion du journal Akhali Versia a été empêchée.

L'exemple le plus flagrant est celui de la télévision indépendante Roustavi 2, soumise à des pressions répétées depuis le lancement de " 60 minutes ", une émission dénonçant la corruption y compris dans l'entourage du président E. Chévardnadzé. Akaki Goguitchaïchvili, son animateur avait été l'objet de fortes pressions du Parquet général en 2000. En juillet 2001, un autre journaliste vedette, Guiorgui Sanaïa, était assassiné. Le 30 octobre 2001 des agents du ministère de la Sécurité investissent les locaux de Roustavi 2 sous le prétexte de vérifier les comptes, alors que ceux-ci avaient été récemment examinés par les services fiscaux, provoquant la résistance des journalistes et une crise politique qui mène au renvoi de tout le gouvernement.

La loi garantit les libertés religieuses, même si l'importance historique de l'Eglise orthodoxe est soulignée, et si elle bénéficie à ce titre d'un statut d'exemptions fiscales. Le 30 mars 2001, le Parlement a amendé la Constitution pour autoriser l'adoption d'un concordat entre l'Eglise et l'Etat, faisant craindre une aggravation de la discrimination. On observe toutefois une montée de la violence, particulièrement à l'encontre des religions chrétiennes minoritaires.

Le 22 février 2001, la Cour suprême a confirmé la décision d'une autre juridiction de révoquer l'enregistrement des Témoins de Jéhovah. Bien que les organisations religieuses n'ont pas à être enregistrées selon la législation géorgienne, cette décision a été interprétée par les forces de l'ordre comme une interdiction. En Abkhazie, un décret du président Ardzinba de 1995 interdit les activités des Témoins de Jéhovah.

Les attaques contre les religions minoritaires (principalement les témoins de Jéhovah - environ 100 000 personnes -, les pentecôtistes, les baptistes, adventistes du septième jour ou autres religions chrétiennes) se poursuivent (plus de 40 en 2000). Les fidèles sont molestés, leurs maisons pillées, et les livres détruits. En janvier 2001, un groupe d'extrémistes interrompt une réunion et s'empare d'une pétition qui y circule, en mars 2001, l'église baptiste centrale de Tbilissi est attaquée par cinq hommes masqués, en juin 2001, un groupe de 50-60 personnes agresse des fidèles, etc... La passivité, voire la complicité de la police, de la sécurité, et de la justice encourage ces actions. Le leader des extrémistes, Bassili Mkalavichvili, un prêtre orthodoxe défroqué, a admis publiquement recevoir de l'aide des services de police et de la sécurité. Il a été plusieurs fois mis en cause et une procédure judiciaire ouverte contre lui en avril 2001, sans toutefois qu'il n'y ait eu de suites.

Il est très difficile d'obtenir des poursuites judiciaires contre les auteurs des exactions. Ainsi, en octobre 1999, après une attaque à Tbilissi contre les Témoins de Jéhovah durant laquelle 16 personnes furent blessées, une enquête a été ouverte, puis close par le procureur du quartier de Gldani, avant d'être enfin réouverte. L'Assemblée de Dieu, dont plusieurs membres ont été battus et insultés a déposé un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Les droits économiques et sociaux

Le PIB de la Géorgie en 1999 représentait à peine plus d'un tiers de celui de 1990, ce chiffre illustre l'effondrement du niveau de vie ces dix dernières années. Une part importante de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Les chiffres officiels du chômage (entre 13 et 15%) reflètent mal la situation réelle. Les salaires sont trop bas pour que l'on puisse en vivre (le salaire minimum équivaut par exemple à 17,5% du minimum vital). L'Etat est incapable de garantir l'accès aux soins pour tous. Les locaux des établissements de santé sont vétustes et parfois impropres aux soins (pas de chauffage, pas d'électricité, etc.). Les salaires des médecins déjà très faibles, sont irrégulièrement versés, contraignant ceux-ci à faire payer directement les familles les soins et les médicaments à des prix rédhibitoires pour une part importante de la population. Une opération de l'appendicite, par exemple, coûte environ 300 dollars.

La corruption

La lutte contre la corruption est une priorité de l'agenda politique. Bien qu'une commission indépendante ad hoc ait été créée en 2000, les résultats sont inexistant, faute de traduction pratique de la volonté annoncée. La corruption existe à tous les niveaux, du policier qui fait payer les automobilistes, faute de salaire perçu, à la tête de l'Etat, les proches des plus hauts responsables politiques étant accusés de profiter du soutien politique pour monopoliser les activités économiques rentables.

En Adjarie, la situation est également éloquent. Les plus hauts responsables politiques tels le président du Conseil des ministres, le ministre de la Sécurité, l'ancien ministre de l'Intérieur, aujourd'hui à la tête de la chambre de contrôle, le ministre de la Santé et des Postes et télécommunications sont membres de la famille du Président de l'Adjarie, M. Aslan Abachidze qui concentre tous les pouvoirs.

Plusieurs membres de la commission anti-corruption ont été molestés : Lévan Pirvéli, un député,

déjà suspecté d'un meurtre commis il y a deux ans, a passé à tabac le 17 novembre 2001, dans un restaurant de la capitale, Guiorgui Targamadzé, un membre de la commission qui l'avait accusé de corruption. Gotcha Djodjoua, un autre député, membre de la commission parlementaire sur l'enrichissement personnel, et l'un des instigateurs d'une proposition de loi sur la réquisition des biens acquis illégalement, a été enlevé et brutalement battu. Il prétend avoir reconnu parmi ses agresseurs l'ancien chef de la police de Tbilissi, Soso Alavidzé, aujourd'hui à la tête de la police de l'environnement.

La collusion entre les groupes criminels et les agents du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité explique bien souvent la passivité des forces de l'ordre. Elles sont par exemple souvent compromises dans les prises d'otages qui se multiplient ces dernières années. Les otages espagnols libérés le 5 décembre 2001 après plus d'un an de captivité en Kakhétie ont ainsi publiquement été mis en cause par les agents de l'Etat.

Les minorités

La Constitution garantit les droits des minorités. Toutefois, comme le souligne le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale dans ses conclusions en avril 2001, les dispositions législatives tendant à interdire les discriminations raciales sont insuffisantes. D'autant plus que la volonté politique de lutter contre ces discriminations fait également défaut. De nombreux programmes gouvernementaux visent à favoriser l'égalité entre tous les citoyens de Géorgie, quelle que soit leur origine ethnique (il existe des écoles publiques "nationales", des centres culturels, des fonds spéciaux pour l'apprentissage du géorgien, etc.). L'attitude de la population reste toutefois globalement négative, les Géorgiens "de souche" considérant qu'ils ont plus de légitimité sur ce territoire que les autres, qui y sont seulement tolérés. Les nombreux conflits sur la propriété des biens des Eglises illustrent la place que la société géorgienne tend à réserver aux minorités, l'Eglise arménienne, à la différence de l'Eglise géorgienne, ayant par exemple des difficultés à retrouver la propriété des édifices dont elle avait été expropriée à l'époque soviétique.

Même si la situation est très variable selon les groupes, généralement les minorités prennent acte de cette hostilité à leur égard, et font profil bas, attendant peu d'Institutions en lesquelles elles n'ont pas confiance. Dans les faits, les minorités sont souvent la cible de discrimination dans leur quotidien. L'importance des allégeances familiales dans la vie économique et sociale du pays tend à les défavoriser. La piètre connaissance de la langue officielle les fragilise également. Les non-Géorgiens sont plus facilement victimes de la petite corruption, d'entraves à l'activité économique et des vexations des agents chargés du maintien de l'ordre.

Ces différents éléments sont également attestés par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui a récemment dressé un constat alarmant de la situation des droits de l'Homme estimant dans sa dernière résolution que "la Géorgie est loin d'honorer ses obligations et engagements en tant qu'Etat membre du Conseil de l'Europe". L'Assemblée insiste également sur la corruption qui "demeure toutefois l'un des problèmes les plus graves auxquels se trouve confrontée la société géorgienne" (Rapport de la Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres, 13 septembre 2001).

La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) demande aux autorités géorgiennes de mettre en œuvre au plus vite les recommandations formulées en 2001 par le Comité contre la Torture et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. La FIDH demande également aux autorités d'inviter à se rendre en Géorgie le Rapporteur spécial sur la torture ainsi que le Rapporteur spécial sur la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance.